



> **Accompagnement architectural et urbain à Villefranche-sur-Saône**

**2**



> **Le Mont Brouilly : partage d'expérience au service du paysage**

**5**



> **Ombres et lumières dans la ville**

**6**



Congrès national des CAUE organisé au 104 à Paris

**6bis,** la lettre d'infos

**N°69** JUILLET 2014

[www.caue69.fr](http://www.caue69.fr)

## Nouveaux élus : défendre l'intérêt public de la qualité

**Les dernières élections municipales viennent de désigner les élus territoriaux, élus de proximité dont les choix en matière de qualité du cadre de vie des habitants vont orienter les six prochaines années.**

Maire, président de communauté urbaine, d'agglomération, de communautés de communes, adjoint, vice-président, conseiller municipal et communautaire, tous sont aujourd'hui concernés par l'architecture des bâtiments et espaces publics, le patrimoine bâti et naturel, l'urbanisme et l'environnement, le paysage, la maîtrise foncière, que les documents de planification (SCOT, PLU-H) encadrent dans un contexte financier tendu. Dans le souci d'une gouvernance participative avec leurs concitoyens, l'exercice devra évaluer les forces et les faiblesses des projets à poursuivre et à mettre en œuvre, en s'entourant des meilleures compétences, mais les décisions leur appartiendront. Aussi est-il important de rappeler, à l'heure où la nouvelle loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dessine un changement sans précédent des institutions locales, la part que chacun peut apporter dans l'élaboration concrète des réalisations communales et intercommunales. Positionné depuis la loi sur l'architecture

et il est issu, le CAUE est, depuis plus de 30 ans, aux côtés des collectivités. Il les accompagne, les conseille, sensibilise leurs agents mais aussi les habitants à la culture architecturale : ceux qui construisent, réhabilitent, demandent des autorisations pour aménager, dans un département fortement marqué par une co-existence précieuse entre rural et urbain. S'entourer du conseil d'un organisme et de professionnels indépendants qui ont une mission de service public avant de s'engager dans des choix est donc possible sans augurer de la décision qui sera prise et reste celle des élus.

Le CAUE du Rhône témoigne dans ces pages de son engagement auprès des élus même si la tâche est difficile et pas toujours couronnée de succès. Mais le service rendu, le nombre d'adhérents qui font confiance aux méthodes de travail que nous proposons encouragent à poursuivre le cap d'exigence de qualité que nous nous sommes fixés auprès des maîtres d'ouvrage.

Sur le plan national, des axes de progrès sont

engagés pour que les services des CAUE soient mieux connus, mieux identifiés. Ils seront poursuivis localement et ceci dans la perspective de la mise en place de la Métropole et du Nouveau Rhône en janvier 2015. Les CAUE sont des outils de proximité, au service des habitants et de leurs représentants ; sachons en tirer le meilleur pour conseiller les candidats à la construction, former les acteurs du cadre de vie, informer, sensibiliser et partager la connaissance en apportant au conseil technique une réelle plus-value culturelle.

**Catherine Grandin-Maurin,**  
directrice du CAUE du Rhône

**CAUE**

DU RHÔNE

CONSEIL  
D'ARCHITECTURE  
D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

## Accompagnement architectural et urbain à Villefranche-sur-Saône

UNE CONCERTATION ÉTABLIE DANS LA DURÉE



Un nouveau lien piétonnier de la gare à la rue Nationale, « le carré Victor Hugo », Villefranche-sur-Saône ©ECDM

### Le CAUE au service des communautés d'agglomérations, des communautés de communes et des communes, dans le Rhône et le Grand Lyon

**D**epuis plusieurs années, le CAUE du Rhône et la ville de Villefranche-sur-Saône travaillent ensemble dans le cadre d'un protocole d'accompagnement architectural et urbain. Ce partenariat vise à développer au fil du temps une concertation et une aide à la décision pour les services de la ville afin d'objectiver l'appréciation des projets, d'aider à l'analyse des instructions des demandes d'autorisation, d'apporter une expertise sur les projets et thématiques rencontrées (études d'impact, division parcellaire, densification, préservation du tissu) pour réfléchir ensemble aux évolutions urbaines à court, moyen et long termes.

Outre les réponses données aux particuliers candidats à la construction, c'est l'idée de participer au débat et à l'émergence de projets participant à l'amélioration et au renouvellement du cadre de vie dans un contexte à fort caractère patrimonial. La mission peut porter sur, la mise en perspective des sites clefs, sur des études de cadrage comme par exemple l'évolution du bâti et des espaces privés ou publics de l'îlot Paul Bert situé entre l'Hôtel de Ville, la Mairie annexe et le marché couvert. Sur ce site, le nouvel Hôtel de Police en cours de construction a fait l'objet d'un concours d'architecture. Dans un secteur sensible, il peut s'agir d'accompagner la ville dans ses choix et ses études pour la définition de projets contemporains. C'est le cas de l'opération de bureaux et de logements « Carré Victor Hugo » faisant le lien entre le quartier de la gare et le tissu historique, qui a été suivie par un comité de pilotage jusqu'à l'avant-projet pour s'assurer

de la prise en compte de l'ensemble des préconisations de la collectivité.

En parallèle, une réunion de concertation mensuelle est organisée entre Ville, STAP\* et CAUE du Rhône. Elus, urbanistes et instructeurs, architecte conseiller du CAUE et architecte du patrimoine échangent sur les projets en cours et rencontrent au besoin les équipes de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage pour tendre vers une meilleure insertion urbaine et qualité architecturale. Cette collaboration affirmée du CAUE et du STAP à Villefranche renforce la cohérence du conseil et des avis énoncés sur un même territoire. Elle permet une compréhension plus fine des objectifs et une pédagogie à l'attention des différents interlocuteurs. Elle met en perspective les évolutions du conseil dans des secteurs à enjeu et préfigure le partenariat à venir entre les deux structures aux compétences complémentaires dans le cadre du futur projet de loi patrimoine.

**Pierre-Yves Rustant**  
architecte conseiller



### Loi du 3 janvier 1977

Art.1 : L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer les permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt.

En conséquence :

- 1° Les maîtres d'ouvrage sont tenus de faire appel au concours des architectes dans les conditions et limites indiquées au titre le ci-après
- 2° Des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués

### Aujourd'hui, la mise en valeur de son patrimoine

Avant 2009, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône intervenait à Villefranche-sur-Saône au titre des missions de l'architecte des bâtiments de France sur les abords de monuments historiques. Ces monuments nombreux et concentrés dans le centre historique sont des édifices précieux et raffinés de la Renaissance, à cours et escaliers, qui constituent un ensemble urbain remarquable.

Le projet d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (bientôt effective) et d'une inscription au label Ville d'Art et d'Histoire (en cours) devaient permettre la reconnaissance et la mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel. L'étude de l'AVAP a fait émerger la qualité de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle à Villefranche (Léon Weber et les cités ouvrières par exemple) et a réaffirmé l'importance de la structure urbaine et paysagère de la ville.

La mise en œuvre de ces deux politiques culturelles complémentaires et concomitantes positionnent le patrimoine et l'architecture comme enjeux primordiaux pour la ville. En effet, hors les réunions des commissions locales de l'AVAP, les rendez-vous mensuels entre élus concernés, services instructeurs de la ville, chargés d'études et STAP, sur des dossiers divers, de la devanture au renouvellement de quartier, permettent de tester l'écriture du règlement en cours. Ces rendez-vous sont devenus une évidence, le lieu d'échange et de partage de la culture urbaine, architecturale et paysagère spécifique à Villefranche. Aujourd'hui ils se sont enrichis de la présence de l'architecte conseiller du CAUE ; ils assurent un accompagnement pédagogique et concerté afin de promouvoir la démarche architecturale dans ce contexte sensible et susciter l'envie d'architecture.

**Florence Delomier-Rollin**,  
architecte urbaniste de l'État,  
Architecte des Bâtiments de France,  
STAP du Rhône  
\*Service Territorial de l'Architecture  
et du Patrimoine



## Un partenariat issu du territoire à Couzon-au Mont-d'Or

Une trame d'espaces publics au service des relations inter-quartiers

CHAQUE GESTE COMPTE

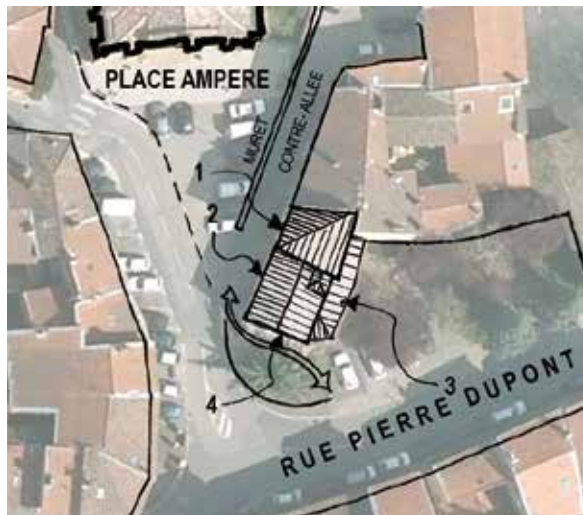
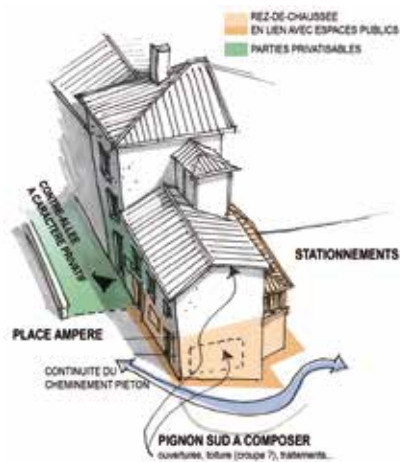
Chaque commune a son caractère propre et malgré des directives d'échelle métropolitaine visant à une cohérence territoriale, elle peut se développer tout en conservant son identité. Ainsi, la commune de Couzon-au-Mont-d'Or croise-t-elle des enjeux divers : relation au grand paysage par ses pentes orientées vers la Saône, caractère urbain des bords de Saône, tissu médiéval pour sa partie médiane scindée par la voie ferrée. Selon les lieux, on se réfère à des valeurs différentes pour orienter les choix d'aménagement : respect du patrimoine, composition et impact du bâti sur les paysages, urbanité et sociabilité du bourg...

Imprégné de ce contexte, le CAUE intervient selon des modalités très variées : conseil sur l'architecture d'un équipement scolaire, conseils directs aux particuliers que la commune a orientés vers le CAUE, conseil à l'instruction des autorisations d'urbanisme (une convention est mise en œuvre depuis cette année), avis et analyses ponctuels sur la réutilisation de certains bâtiments patrimoniaux en centre-bourg...

Les interventions prennent différentes formes : dossier d'analyse des enjeux et orientations d'aménagements, croquis, plans explicatifs ou textes, analyse d'une problématique sur la base de documents. La plupart du temps une visite sur place est nécessaire.

Le partenariat se renforçant dans le temps, un simple échange téléphonique avec validation par courriel entre CAUE et commune, peut s'avérer efficace pour que la commune puisse gagner en réactivité. Le CAUE assure là un véritable service de proximité à la commune.

Charlie Fricaud  
architecte conseiller



Avec l'été le CAUE change de style

- une lettre dépoussiérée
- des infos plus directes
- un site internet plus dynamique
- des conseils plus accessibles
- des événements à partager au CAUE et dans les communes
- des ressources de plus en plus riches en ligne ou sur place
- un réseau national efficace

Un ensemble de conseils et d'accompagnement se poursuit avec les communes de :

- Aveize
- Décines-Charpieu
- Rillieux-la-Pape
- Saint-Bonnet-de-Mure
- Saint-Andéol-le-Château
- Châtillon-d'Azergues
- Belleville

ainsi que les points conseils...



Bâtiment multifonctions à Mornant  
© XXL Atelier

## L'assistance architecturale, urbaine et paysagère de la Communauté de Communes du Pays Mornantais

RÉFLÉCHIR EN AMONT  
ET ASSURER LA FAISABILITÉ D'UN PROJET

**Le CAUE collabore depuis de nombreuses années avec la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) : en 2005, pour la rédaction d'un cahier des charges pour la valorisation du signal Saint-André sur la commune de Saint-André-la-Côte, en 2010, pour la création d'un hameau d'entreprises à Sainte-Catherine et la localisation du centre aquatique à Mornant...**

Plusieurs interventions et visites ont été organisées dans le cadre de la sensibilisation à la qualité architecturale, urbaine et paysagère pour le Programme Local de l'Habitat (PLH). Le CAUE a donné de nombreux conseils sur les bâtiments industriels de la zone des Platières et de la Ronze, ainsi que sur la valorisation des espaces publics. Sur les parcs d'activités, la COPAMO auprès du CAUE un argumentaire objectif pour ses avis sur les permis de construire et c'est aussi l'occasion de réfléchir ensemble à l'évolution de ces parcs.

Aussi, à la suite de ces nombreux travaux, une convention cadre a été mise en place, afin de permettre à la collectivité d'avoir des échanges réguliers, et de demander des avis, sur différents thèmes. Désormais, le CAUE met à la disposition de la collectivité, les compétences de ses architectes et paysagistes conseillers pour l'accompagner dans le cadre de l'élaboration des documents de planification urbaine des communes (PLU) ou pour les études d'opportunités des projets d'équipements communaux et communautaires comme ce futur bâtiment multifonctions à Mornant (cf : photo). Des actions de sensibilisation (ateliers, visites) sont mises en place dans le cadre du PLH, pour favoriser les formes nouvelles d'habitat en lien avec les objectifs de densification urbaine poursuivis. Depuis la signature de cette convention en juin 2012, les contacts sont réguliers entre le CAUE et les techniciens et élus de la communauté de communes. Cela permet de travailler de plus en plus en amont des différentes études et de créer une culture commune de projet en lien direct avec les contraintes spécifiques du territoire.

**Raphaël Morel,**  
architecte conseiller

## 20 ans de conseil auprès de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle

CONSTITUER UNE MEMOIRE DES PROJETS

**Alors que la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle fête bientôt ses 20 ans d'existence, Pierre Jean Zannettacci, Maire de L'Arbresle, a succédé le 17 avril dernier à Jean-Pierre Guillot à la Présidence du Conseil communautaire.**

Dès 1963, les communes du canton de l'Arbresle se regroupaient au sein du SIVOM du canton de l'Arbresle (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple). Au fil du temps, les activités communales se diversifient. Les réponses aux besoins s'avèrent être de plus en plus intercommunales : de la collecte et l'élimination des déchets ménagers à l'entretien de la voirie en passant par la construction d'équipements publics comme l'Aqua-Centre, pour lequel le CAUE participera au jury de concours.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1995 par arrêté préfectoral, la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) succède au SIVOM, la législation prévoyant un renforcement de l'intercommunalité et une diversification des domaines d'intervention. Plus qu'hier encore, la nécessité de partager et d'organiser le territoire se fait sentir.

L'évolution du Pays de l'Arbresle est marquée par une importante progression démographique et par le développement de l'habitat. En 2002,

est coédité par la CCPA et le CAUE un livret intitulé « Habiter au pays de l'Arbresle : des recommandations architecturales et paysagères pour construire votre maison », disponible dans toutes les mairies des communes du canton. L'objectif est de permettre aux porteurs de projet de disposer d'une brochure illustrée destinée à les aider dans leur démarche de projet.

Très rapidement, les élus se penchent sur le dossier du développement économique, avec notamment les projets d'extension des zones d'activités des Martinets (L'Arbresle, Sain-Bel, Eveux), de la Pontchonnaire (L'Arbresle, Sain-Bel, Savigny), de la Noyeraie (Sarcey), sans oublier la création de la Zone Artisanale des Grandes Terres à Dommartin.

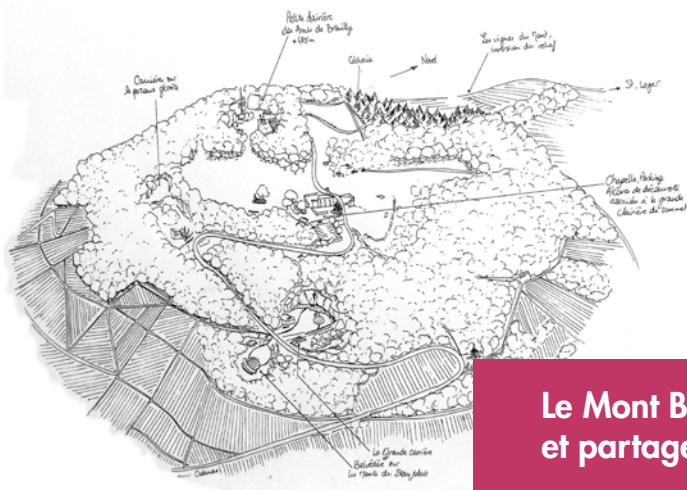
Le CAUE, tout d'abord sollicité ponctuellement sur certains dossiers, verra sa collaboration avec la CCPA s'intensifier d'année en année pour aboutir à une assistance architecturale complète ; pour veiller à la qualité des projets, la CCPA confie au CAUE une mission de conseil et de suivi architectural et paysager de ces zones d'activités.

D'autres actions plus modestes sont à relever, comme celle en faveur du petit patrimoine : le CAUE rédige pour le Service Développement économique et Tourisme de la CCPA, en juin 2009, une fiche méthodologique consacré à la restauration des cabanes de vigne du pays de l'Arbresle (cf. illustration) (<http://www.lentilly.info/Fiche-Methodologique>).

A ce jour la CCPA regroupe 17 communes pour 38 000 habitants environ, soit à peu près le nombre d'habitants d'une ville comme Vaulx-en-Velin. Elle se caractérise par la diversité de ses compétences et par son dynamisme en matière de mise en œuvre de projets.

**Thierry Saunier,**  
architecte conseiller





## Le Mont Brouilly : inventer pédagogie, écologie et partage d'expérience au service du paysage

TRAVAUX PRATIQUES

**Marqueur des paysages du Beaujolais et symbole de la viticulture, le Mont Brouilly fait l'objet depuis plusieurs années de réflexions pour la mise en valeur de son sommet.**

Suite à l'adhésion du Pays des Brouilly à la Charte de Fontevraud et du classement du Mont en Espace Naturel Sensible, les six communes des crus Brouilly et Côte de Brouilly ont engagé depuis 2012 un projet de valorisation paysagère, touristique et écologique du sommet. Le recul des activités agricoles et sylvicoles au cours du 20<sup>e</sup> siècle a conduit au reboisement progressif du sommet et notamment à la perte de certains points de vue sur la région depuis la chapelle qui coiffe le Mont. Un projet a porté sur la réouverture de certains cônes de vue mais également sur la découverte des ambiances paysagères, l'amélioration des qualités d'accueil du site et la diversification des modes de gestion à des fins écologiques. En 2013 les mairies d'Odenas et de Saint-Lager et l'association des producteurs « Brouilly et Côte de Brouilly » se sont rapprochées de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles

qui recherchait un site pour l'organisation d'un atelier pédagogique de première année, mêlant conception paysagère et expérience de chantier. Intitulé « Conduire le vivant, le droit à l'erreur », cet atelier porte essentiellement sur la connaissance et la gestion du végétal et pousse ces futurs professionnels paysagistes à fonder leur projet sur une connaissance fine du site en proposant des aménagements économes et écologiques à partir des ressources en place. Une première semaine sur site, croisant approche artistique et relevés d'état des lieux, a permis de dresser un diagnostic approfondi, support d'esquisses de projets dessinées à Versailles. De retour dans le Beaujolais fin mars, les étudiants ont présenté ces esquisses lors d'une réunion publique, préalable au chantier, qui a réuni plusieurs acteurs du territoire - élus, vignerons, chasseurs et habitants -. Forts de ce moment de concertation avec les locaux, les étudiants ont mis en œuvre leurs

esquisses, encadrés par une équipe d'enseignants paysagistes et accompagnés de nombreux bénévoles, d'un débardeur à cheval, d'un scieur mobile. La végétation a été taillée, tissée, coupée pour ouvrir de nouveaux espaces, des cheminements, créer des vues, matérialiser des lisières. Les arbres abattus ont été sciés sur place pour construire un belvédère et des éléments de mobilier.

Ces trois jours de chantier ont permis de transformer le sommet du Mont et jeté les bases d'un projet qui vise, demain, à faire redécouvrir les paysages et les terroirs du Beaujolais. Cette intervention a provoqué une formidable mobilisation des acteurs locaux faisant la démonstration que des démarches de projets plus économes et participatives sont à inventer pour mener à bien la valorisation de nos paysages. Le CAUE du Rhône a produit un film qui relate cette expérience\*.

**Samuel Auray**, chargé d'études  
**Delphine Blanc**, architecte conseiller

\* A consulter sur le site [www.caue69.fr](http://www.caue69.fr).

## A la rencontre des Tassilunois

COMPRENDRE LA VILLE ET L'ARCHITECTURE

**Témoignage d'un partenariat entre le CAUE du Rhône et la ville de Tassin-la-demi-Lune autour de l'exposition « Habiter un immeuble dans le Rhône ».**

« Nous avons déjà abordé en cours l'unité d'habitation. Cette visite commentée a complété le programme et a permis à nos élèves de découvrir les différents aspects de l'habitat en immeuble. » Mme Jermer, qui enseigne la technologie au collège Jean-Jacques Rousseau de Tassin-la-Demi-Lune, s'est réjouie de l'accueil de l'exposition « Habiter un immeuble dans le Rhône », du 11 au 20 février 2014 à L'Atrium. Dès qu'elle a appris que les vingt panneaux itinérants pourraient enrichir son enseignement, elle a créé un support de cours spécifique et a rencontré l'architecte qui a accueilli quelques jours plus tard ses 7 groupes de 5<sup>e</sup>. L'un des collégiens, Cyprien, confie d'ailleurs qu'il a puisé dans cette visite de nombreuses

informations et qu'il a bénéficié des « très bonnes explications de l'architecte ». Une visite tout public a également permis aux Tassilunois de tous horizons de découvrir les nombreux projets novateurs qui ont vu le jour dans le Rhône ces dernières années, en tentant de répondre aux nouveaux enjeux de l'habitat collectif. Les visiteurs ont apprécié « les vidéos pleines de vie et de passion » qui permettent elles aussi de « comprendre ce qu'est une bonne architecture ». Un contact simple et agréable, des thèmes qui touchent les habitants, des échanges enrichissants... c'est en toute confiance dans le CAUE que la ville de Tassin la Demi-Lune a renouvelé l'expérience en accueillant une autre exposition, « Parcs, Jardins et Paysages du Rhône » du 18 au 29 mars 2014.

Ville de Tassin-la-demi-Lune



Accueil de classes de 5<sup>e</sup> du collège Jean-Jacques Rousseau en visites commentées de l'exposition le 18 février 2014 à L'Atrium © Ville de Tassin-la-Demi-Lune

Alors que débute le mandat 2014 – 2020 pour les communes et les intercommunalités, le CAUE du Rhône et ses partenaires se mobilisent pour proposer aux nouveaux maires et conseillers municipaux un cycle de formation sur l'aménagement durable de leur territoire.

**FORUM INAUGURAL**  
**Ouvert à tous les élus**  
**16 octobre 2014**  
**de 10 h 00 à 16 h 30**

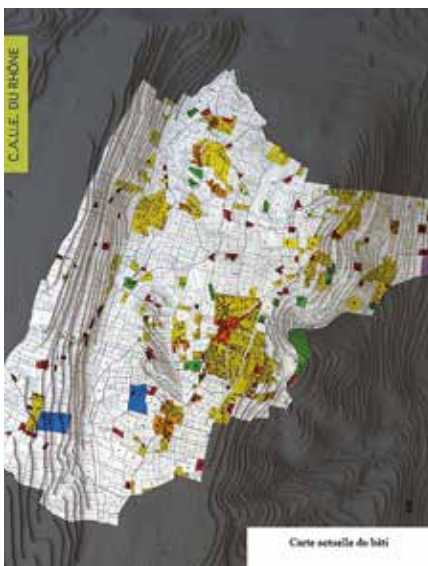


Car du bâtiment public à la planification, architecture et urbanisme s'affirment comme les principaux vecteurs de l'action publique locale et engagent la responsabilité des élus à long terme et à des échelles qui dépassent souvent l'échelon communal. L'espace de vie des citoyens traduit ainsi dans une matérialité construite la vision collective que l'établissement humain a de lui-même et de son évolution. Dans un contexte de changement permanent (réglementaire, administratif et organisationnel) et de resserrement budgétaire, ce processus met en œuvre des relations multiples (publiques, privées) et des intérêts souvent divergents. Cette complexité mérite donc d'être pensée pour mieux la maîtriser et garantir la réussite de cet engagement pour l'intérêt général.

Avec l'appui de l'Association des Maires du Rhône et de l'Union des Maires Ruraux du Rhône, le CAUE et ses partenaires ont établi un parcours thématique qui a l'ambition de donner une information synthétique direc-

tement utilisable sur les enjeux de l'aménagement et des méthodes à mettre en œuvre. Des séances courtes en fin de journée donneront un rendez-vous bimensuel avec des experts et des maires « grands témoins » qui aborderont le rôle de l'élu dans la construction d'une vision partagée du territoire, les enjeux de la planification, et les appuis sur lesquels il pourra compter pour parvenir à la réalisation de ses objectifs. A l'issue de la séance inaugurale du 16 octobre, sept modules thématiques se succéderont :

- De la vision du territoire à l'aménagement : planification, programmation et processus de projet  
**jeudi 6 novembre 2014**
- Connaître les outils fonciers pour mieux maîtriser l'urbanisme de sa commune  
**jeudi 20 novembre 2014**
- L'architecture, atout de valorisation de la commune  
**jeudi 4 décembre 2014**
- Comment lutter contre le changement climatique à l'échelle de sa commune ?  
**jeudi 18 décembre 2014**
- Impliquer les habitants à l'action communale  
**jeudi 15 janvier 2015**
- A l'école de la maîtrise d'ouvrage : responsabilité des élus et marchés publics  
**jeudi 29 janvier 2015**
- Comment financer ses projets et sécuriser juridiquement son action ?  
**jeudi 12 février 2015**



Il s'agit de placer l'élu en capacité de pouvoir problématiser, décider, et agir. C'est-à-dire donner des orientations plus que des solutions, préférer prendre le temps de se poser les bonnes questions plutôt que se contenter de réponses toutes faites, favoriser l'acquisition d'une vision générale et prospective en réservant à l'agent territorial la compétence technique.

Pour le CAUE, ce dispositif de formation s'inscrit dans une dynamique plus vaste ayant pour objectif de mettre à la disposition des élus un réseau d'accompagnement expert sur les questions d'aménagement :

- Identification et articulation des différentes composantes du réseau d'acteurs publics et privés ;
- Lien à la mission de conseil aux collectivités du CAUE sur les projets locaux ;
- Mise en réseau des stagiaires et des intervenants au-delà du temps de formation ;
- Mise en place de « formations intra » intercommunales élus / agents en synergie avec le CNFPT ;
- Articulation avec la future ingénierie territoriale départementale / métropolitaine.

Dans un contexte national de mobilisation du foncier et de manque de logements, nous avons la conviction que l'engagement sur les projets d'aménagement constituera un enjeu fort pour les nouveaux élus, et que cette formation contribuera à contredire la maxime de Pierre Billotte, maire de Créteil dans les années 70 : « Maire bâtisseur, maire battu ! ».

**Jacques Sordoillet,**  
chargé de la formation

### Une initiative réunissant :

- Association des Maires du Rhône
- Union des Maires ruraux du Rhône
- Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques
- Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes
- HESPUL, énergies renouvelables et efficacité énergétique
- CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- Conseil régional de l'Ordre des architectes Rhône-Alpes
- CNFPT, Centre national de la fonction publique territoriale, Délégation régionale Rhône-Alpes Lyon
- Aptitudes Urbaines, formation à la programmation urbaine
- Union régionale des CAUE Rhône-Alpes



Vue depuis les rives de Saône sur la rive droite et la montée de l'Observance : paysage « support » de la formation

## Des professeurs des écoles se forment à la lecture du paysage

FORMATION DES ENSEIGNANTS

**Le paysage est un support dynamique, fruit d'une rencontre entre un socle géographique et des activités humaines en constante évolution. Composant notre cadre de vie, il est donc important de le comprendre, afin de mieux se l'approprier mais également de mieux le préserver. La lecture de paysage semble proposer une approche pédagogique pertinente. Elle a fait ainsi l'objet d'une formation, le 21 mai 2014 auprès des professeurs des écoles :**

« Lire et comprendre le paysage - enjeux et modalités ».

Réalisée en partenariat avec l'Inspection de l'Éducation Nationale de Lyon 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup>, cette formation a pour objectif de donner des clés aux enseignants pour appréhender la transversalité des disciplines enseignées à l'école élémentaire (maternelles et primaires) à travers la lecture de paysage, qu'il soit rural ou urbain. Ainsi, ce sont les arts visuels, l'histoire, la géographie, l'expression - écrite ou orale -, les sciences naturelles, ... qui peuvent être convoquées. Cet exercice permet différentes approches pédagogiques : exploration sensible et approche plus objective se nourrissent l'une l'autre. C'est également l'occasion de sortir de l'école, de s'ouvrir de manière concrète au monde extérieur.

A partir d'outils et de la découverte sensible du site, cette formation donne les ressources nécessaires aux enseignants pour élaborer des séquences d'apprentissage avec leurs élèves. Qu'il s'agisse d'un paysage du quotidien ou d'un site plus exceptionnel, l'enfant découvre ou redécouvre, décrypte, ... bref, prend conscience et comprend l'espace dans lequel il vit.

**Claire Landrot**, chargée des actions éducatives,  
**Samuel Auray**, chargé d'études

## Ombres et lumières dans la ville

LA FICELLE DE SAINT-JUST



Le funiculaire de Lyon voit le jour en 1878. Celui qui l'emprunte aujourd'hui endosse l'habit du voyageur amateur de fluctuations et de remous. De saint en saint, il se déplace par le truchement d'une ficelle qui lui permet de s'accrocher à la pente escarpée de la gare Saint-Jean, jusqu'au plateau de Saint-Just. En provenance du métropolitain, il passe du monde souterrain et horizontal à une verticalité aérienne - sur sa première partie d'ascension, grâce au pont métallique qui franchit la rue Tramassac -, il dérive du noir à la lumière, de la vitesse à la lenteur, de l'air fétide à l'air pur. En empruntant la ficelle, le voyageur déguerpit : dénivelés et architectures de vieilles pierres coïncident dans une ascension où les effets d'optique oscillent entre champ et contre-champ. Le tunnel de l'Antiquaille, long de trois cents mètres, s'ouvre sur la station Minimes-Théâtre Romain, lieu de croisement pour les

deux rames. Ceinte de murs de soutènement en pierres appareillées, la station intermédiaire de la ficelle est à l'air libre, elle offre un contraste de lumière saisissant pour le voyageur qui se trouve soudain extirpé du tunnel. L'arrêt laisse le temps d'un répit, une respiration. En amont, les rails se perdent à nouveau sous la voûte assombrie du tunnel, avant que la reprise de la traction ne mène jusqu'au terminus. Le funiculaire agit à la façon de canaux irriguant les pentes et les plateaux urbanisés vers la ville centre, traversée par ses grands réseaux de communications. Monter dans les deux derniers funiculaires de Lyon - ville qui en dénombre jusqu'à cinq - donne le sentiment de s'extraire de l'urbain afin de se laisser bercer dans une parenthèse de la ville. La ficelle, décidément, est un voyage qui se suffit à lui-même.

**Grégoire Domenach**,  
chargé d'études

# Agenda à suivre sur...

JUILLET-SEPTEMBRE 2014

[www.caue69.fr](http://www.caue69.fr)

## Du 1<sup>er</sup> au 1<sup>er</sup> août 2014 à la Médiathèque de Tarare

Exposition du CAUE du Rhône « Habiter un immeuble dans le Rhône »

## Du 8 juillet au 2 septembre 2014 à la Maison de Pays de Mornant

Exposition du CAUE du Rhône « Parcs et jardins du Rhône »

## Le 8 juillet 2014

Assemblée générale de l'Union Régionale des CAUE Rhône-Alpes

## Du 15 septembre au 15 octobre 2014 à la Médiathèque de l'Arbresle

Exposition du CAUE du Rhône « Habiter un immeuble dans le Rhône »

## 20 et 21 septembre 2014 à Tassin-la-demi-Lune

Présentation des travaux de deux classes de CE1 des écoles Saint-Joseph et Leclerc réalisés en partenariat avec le CAUE du Rhône et Fabien Pinaroli, plasticien.

## Les 16, 20 et 21 septembre 2014 à Lyon

Journées européennes du patrimoine 2014 (voir programme ci-dessous)

Thème national : Patrimoine culturel, patrimoine naturel

Thème régional / Métropole : Toute la nature est dans le patrimoine

## Journées Européennes du Patrimoine 2014

DANS LE RHÔNE

### En avant-première

#### Conférence : « La place des collections dans le patrimoine végétal vivant ».

Conférence par Françoise Lenoble-Prédine, présidente du Conservatoire des Collections végétales spécialisées, responsable de la revue Hommes et Plantes.

Mardi 16 septembre à 17 h 30 au CAUE du Rhône

### Parcours découverte Nature & Patrimoine : De la toiture à la façade, extraits de nature

Du mur pignon transformé en jardin vertical au garage souterrain bordé de végétal en passant par un jardin suspendu sur les toits ou encore d'un toit coiffé d'une nappe plantée, variations sur le thème de la végétalisation dans la ville.

Samedi 20 septembre 2014 - Dimanche 21 septembre 2014\*

### Parcours découverte Architecture et paysage : Les hauts lieux du paysage à La Duchère

Une invitation à saisir la beauté du paysage à l'échelle du Val de Saône dans l'un des quartiers les plus verts de Lyon à partir de lieux emblématiques de son architecture.

Ce parcours s'inscrit dans le cadre d'une offre de la mission Lyon Duchère qui rassemble l'Office du tourisme du Grand Lyon, la compagnie ARFI et le CAUE du Rhône.

Parution d'un livret parcours « Architecture & paysage à La Duchère ».

Samedi 20 septembre 2014 - Dimanche 21 septembre 2014\*

\* Renseignements et inscription auprès du CAUE du Rhône

## Zoom

### Vient de paraître



#### « Habiter un immeuble dans la région lyonnaise »

Du logement pour tous aux nouveaux modes d'habiter Ed. CAUE du Rhône  
Alors que les programmes se multiplient dans l'agglomération lyonnaise comme à l'échelle du département, le CAUE du Rhône explore la question de l'immeuble dans la région lyonnaise (1945-2015) à l'aune des défis contemporains : étalement urbain, densification, rénovation des quartiers, mixité sociale, performance énergétique... et si l'avenir était au collectif ?

Philippe Dufieux avec Christian Le Dain.  
Avant-propos de Catherine Grandin-Maurin.  
Préface de Claire Piguet.

176 pages. 19,5 x 23 cm.

Éditions CAUE du Rhône. Mai 2014  
ISBN 978-2-912533-23-4.  
Prix de vente : 20 €.

#### « Jardins et cultures du végétal »

Cahier des Jardins Rhône-Alpes n°8  
Ed. URCAUE Rhône-Alpes avec le soutien financier de la DREAL Rhône-Alpes / Préfecture de Région

Introduit par des universitaires et chercheurs, ce cahier explore dans la région, les expériences de mise en valeur du cadre de vie à partir de la nouvelle appropriation du végétal, de son rôle dans le patrimoine communal, complémentaire au patrimoine bâti.

Ouvrage collectif coordonné par Mireille Lemahieu

28 pages. 15 x 29 cm. Mai 2014.

ISBN : 978-2-9536708-2-0. ISSN : 1289-1797. Prix de vente : 5 €.

En vente au CAUE du Rhône et en librairie.

Bons de commandes à télécharger sur [www.caue69.fr/ressources/productions](http://www.caue69.fr/ressources/productions)

6bis - N° 69 juillet 2014 - Lettre du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône. Directeur de la publication : Paul Delorme, conseiller général du Rhône, président du CAUE du Rhône. Rédactrice-en-chef : Catherine Grandin-Maurin, directrice du CAUE du Rhône. Comité de rédaction : Grégory Cluzel, Nathalie Colonge, Philippe Dufieux, Catherine Grandin-Maurin, Xavier Guillon, Christian Le Dain, Jacques Sordollet. Ont contribué à ce numéro : Samuel Auray, Delphine Blanc, Florence Delomier-Rollin, Charlie Fricaud, Claire Landrot, Raphaël Morel, Pierre-Yves Rustant, Ville de Tassin-la-demi-Lune. Crédits photographiques : ECDM, Ville de Tassin-la-demi-Lune, XXL Atelier. Maquette, mise en page et impression : Créée:design de communication - Phil'Print - Imprimé sur papier offset Blanc Print Speed 90 g Dépôt légal : juillet 20014 - N° ISSN : 1621-210X - Trimestriel - 1 500 ex. - Gratuit.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône  
6bis, quai Saint-Vincent - 69283 Lyon Cedex 01  
Tél : 04 72 07 44 55 - [caue69@caue69.fr](mailto:caue69@caue69.fr) - [www.caue69.fr](http://www.caue69.fr)

**CAUE**  
DU RHÔNE

CONSEIL  
D'ARCHITECTURE  
D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT